

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) 1907/2006

MITA

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit :

MITA

Dénomination chimique :

4-amino 4,4-dihydro-3-méthyl-6-phényl-1,2,4-triazine-5-one / Métamitron

1.2 UTILISATION DU PRODUIT

Herbicide dans l'agriculture

1.3 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

- Homologué par :

Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.

Damastown Way

Damastown Industrial Park

Mulhuddart

Dublin 15

Irlande

- Distribué par :

Phytunion

4 Avenue de la CEE

La Cour d'Hénon

86170 CISSE Tel: 05.49.54.20.54 Fax: 05.49.54.20.57

- email: pgaudin@jouffraydrillaud.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE

Phytunion Tel: 05.49.54.20.54

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets possibles sur la santé :

-

Effets possibles sur l'environnement :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE(S) COMPOSANT(S)

Composant(s)	N° CAS	N° CE	Concentration ou % pondéraux (approximatif)	Symboles EU & Phrases R des composants
Métamitron	41394-05-2	---	70% p/p	Xn, N; R22, R50/53
Agent mouillant	---	---	Classifié	---
Agent tensioactif	---	---	Classifié	---
Stabilisant	---	---	Classifié	Xi; R36/38
Eau	---	---	Classifié	---

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Inhalation :

Placer la victime au grand air. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau :

Retirer les vêtements contaminés. Laver à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette du produit ou le récipient le contenant.

Recommandations :

En cas de contamination grave des individus, consulter immédiatement un médecin.

Recommandations pour les médecins :

Pour un avis de spécialiste, les médecins doivent contacter le Centre d'Information Antipoison le plus proche.

Antidote :

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

- MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES : Poudre chimique inerte, neige carbonique ou pulvérisation d'eau.
- MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIES : Aucun connus.

Produits de combustion dangereux :

Aucun risque d'incendie ou d'explosion n'a été établi.

Protection des intervenants :

Porter des vêtements, des lunettes et masques de protection.

Informations supplémentaires :

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Porter comme convient, une combinaison et des gants en caoutchouc résistants aux agents chimiques ainsi que des lunettes et des bottes en caoutchouc ou en PVC.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir le déversement, notamment pour éviter toute contamination de l'eau, des rigoles, cours d'eau, etc. Prévenir les autorités compétentes locales en cas de déversement accidentel dans les égouts ou eaux superficielles.

Méthodes de nettoyage :

Ne pas rincer avec de l'eau. Absorber avec du sable ou de la terre. Recueillir le sable ou la terre contaminés et les transférer dans des conteneurs étiquetés adéquats, en vue de leur élimination.

Informations supplémentaires :

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Voir la section 7 pour les conseils d'utilisation et la section 8 pour les conseils de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION

Porter des vêtements, gants et masques de protection adaptés lors de toute manipulation du produit. Se laver les mains et toute zone de peau exposée avant chaque repas et en fin de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

7.2 STOCKAGE

Stocker dans le conteneur d'origine, hermétiquement fermé et placé en lieu sûr.

RUBRIQUE DE STOCKAGE : 1172.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette et se conformer strictement aux indications relatives aux données toxicologiques et en accord avec les bonnes pratiques agricoles.

8.1 VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Aucun définie.

8.2 CONTROLE DE L'EXPOSITION

8.2.1 CONTROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

a. Protection respiratoire :

Un respirateur homologué peut être porté si nécessaire.

b. Protection des mains et de la peau :

Des gants en PVC ou autre matière plastique doivent être utilisés en cas de manipulation du produit. Des vêtements de protection légers doivent être utilisés pour éviter toute contamination.

c. Protection des yeux et du visage :

Des lunettes/masques de protection standards doivent être utilisés.

8.2.2 MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Porter des vêtements de protection (combinaison), des gants de protection et masques de protection appropriés lors de la manipulation du concentré.

Porter des masques de protection appropriés lors de toute application du produit par pulvérisateurs manuels.

8.2.3 MESURES D'HYGIENE

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Se laver les mains et toute zone de peau exposée avant chaque repas et en fin de travail.

Ne pas stocker le produit à proximité des aliments, boisson et nourriture pour animaux.

Tenir hors de portée des enfants.

Conservé dans le conteneur d'origine, hermétiquement fermé et placé en lieu sûr.

Ne pas contaminer les eaux superficielles ou les cours d'eau avec les produits chimiques et les conteneurs usagés.

Vider le conteneur totalement et l'éliminer selon les normes de sécurité.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS GENERALES	
Forme	Granulé
Couleur/Gamme de couleur	Brun clair
Odeur	Chimique âcre prononcée
9.2 INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A LA SANTE, A LA SECURITE, ET A L'ENVIRONNEMENT	
pH	Sans objet
Point/Intervalle d'ébullition	Sans objet
Point éclair	Aucun
Température d'inflammabilité	Non inflammable
Propriétés explosives	Aucune
Propriété d'oxydation	Aucune
Pression de vapeur	0,86 µPa à 20 C (Métamitron)
Densité	0,6668 g/cm ³
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	---
Viscosité	---
Densité de vapeur	---
Taux d'évaporation	---
9.3 AUTRES INFORMATIONS	
Point/Intervalle de fusion	166,6 C
Point de gel	---
Taille moyenne des particules	---
Granulométrie	---
Indice de suspension	---
Température de décomposition	---
Poids spécifiques (H ₂ O = 1)	---
Tension de surface	---

Cette fiche de données sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE CHIMIQUE

Stocker et utiliser exclusivement selon les instructions.

10.2 MATIERES A EVITER/REACTIVITE

Aucun matériau spécifique n'est à éviter, mais stocker et utiliser exclusivement selon les instructions.

10.3 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Aucun connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- **Toxicité aiguë:** DL50 > 2000 mg/kg.
- **Irritation:**
Non irritant pour la peau chez le lapin.
Irritant pour les yeux.
- **Sensibilisation:** Produit sensibilisant pour la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- **Mobilité:** Moyenne (Métamitron).
- **Dégradabilité:** Dégradé très rapidement dans le sol et en milieu aqueux.
- **Accumulation:** Taux d'accumulation faible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit et déchets :

Les confier à une partie contractante autorisée à gérer l'élimination.

Conteneur :

Les confier à une partie contractante autorisée à gérer l'élimination.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation, et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Information générale :

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres

Voies terrestres (ADR/RID) :

- N ONU: 3077.

- Appellation d'expédition propre: Substance dangereuse pour l'environnement, Solide, N.O.S., Métamitron.
- Type RAD/RID: 9, Label 9.
- Numéro d'article RAD/RID 12 ©.
- Groupe d'emballage: III.
- Identification dangereuse: 90.

Voie maritime (ADNR/IMO/IMDG_EU) :

- N ONU: 3077.
- Appellation d'expédition propre: Substance dangereuse pour l'environnement, Solide, N.O.S., Métamitron.
- Type ADNR: 9, 12 ©, Label 9.

Voie aérienne (IATA/ICAO) :

- N ONU: 3077.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon la Directive de l'UE sur les préparations dangereuses 1999/45/CE :

Symboles :

N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R :

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases(s) S :

S2 - Tenir hors de portée des enfants.

S13 - Ne pas stocker à proximité d'aliments, boissons, nourritures pour animaux.

S24 - Eviter le contact avec la peau.

S25 - Eviter le contact avec les yeux.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S56 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Règlementation France :

16. AUTRES DONNEES

Protection des travailleurs :

Protection de l'environnement :

Texte intégral des symboles EU & phrases R mentionnées dans la section 3 :

Version 0: Date de rédaction: 23/07/08.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés :

FBC (Facteur de Bioconcentration) ; DBO (Demande Biochimique en Oxygène) ; DCO (Demande Chimique en Oxygène) ; CE50 (Concentration d'effet 50%) ; DE50 (Dose d'Effet 50%) ; I.M. (Intramusculaire) ; I.P. (Intrapéritonéal) ; I.V. (Intraveineux) ; Koc (Coefficient d'adsorption au sol) ; CL50 (Concentration Létale 50%) ; DL50 (Dose Létale 50%) ; DLmin (Dose Létale min.) ; LEI (Limite d'Exposition Inférieure) ; CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable) ; DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable) ; LEM (Limite d'Exposition Maximale) ; DMT (Dose Maximale Tolérée) ; CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé) ; DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé) ; CSEO (Concentration Sans Effet Observable) ; DSEO (Dose Sans Effet Observable) ; LEP (Limite d'Exposition Professionnelle) ; LE (Limite d'Exposition) ; PII (Index d'Irritation Primaire) ; Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau) ; S.C.(Sous Cutané) ; LECT (Limite d'Exposition à court terme) ; TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond) ; TLV-TWA (Limite d'Exposition – Moyenne rectifiée par rapport au temps) LES (Limite Supérieure d'Explosion).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.